

DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE PERFORMANCE DE LA GESTION PUBLIQUE

Direction de la commande publique, des affaires juridiques et des assemblées Cellule des affaires juridiques

Dossier suivi par Nicolas DELAUNAY Tél: 02 37 20 11 58 correspondant.cada@eurelien.fr

LRAR

Monsieur Laurent SAVAETE

CHARTRES, le 21 décembre 2020,

<u>Objet</u>: Votre demande du 25 novembre 2020 portant sur la communication des données essentielles des marchés publics et des contrats de concession pour les années 2018 et 2019 ainsi que des données essentielles des conventions de subvention pour les années 2019 et 2020.

<u>PJ:</u> données essentielles des conventions de subvention conclues avec le Département d'Eure-et-Loir pour les années 2019 et 2020.

Envoyé par courriel: dada+request-272-4b0d14c0@madada.fr

Vu, la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations, notamment ses articles 9-1 et 10 dernier alinéa ;

Vu, le Code des relations entre le public et l'administration, notamment son article L. 311-9 ;

Vu, le Code de la commande publique, notamment son article L. 2196-2;

Vu, le décret n°2017-779 du 5 mai 2017 relatif à l'accès sous forme électronique aux données essentielles des conventions de subvention, notamment son article 1^{er};

Vu, le décret n°2001-495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques, notamment son article 1^{er};

Vu, l'arrêté du 22 mars 2019 relatif aux données essentielles dans la commande publique ;

Monsieur,

Par courriels en date du 25 novembre 2020, vous avez demandé la communication des données essentielles des marchés publics et des contrats de concession pour les années 2018 et 2019, et des données essentielles des conventions de subvention pour les années 2019 et 2020.

Concernant les données essentielles relatives aux marchés publics et contrats de concession, l'obligation de publier les données essentielles ne porte que pour les consultations lancées à partir du 1^{er} octobre 2018. Celles-ci sont publiées sur le profil d'acheteur du Département, disponible sur le lien suivant : https://eurelien.fr/marches-publics

Concernant les données essentielles relatives aux conventions de subvention, le Département fait droit à votre demande pour les années 2019 et 2020. Vous trouverez ces éléments joints au présent courrier.

Je vous prie de croire, Monsieur, à l'expression de ma considération distinguée.

LE PRÉSIDENT DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Le Directeur de la commande publique, des affaires juridiques et des assemblées

Sandra CAYROL